



17ème législature

| | | |
|---|---|--|
| Question N° : 1227 | De M. Christophe Barthès (Rassemblement National - Aude) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Agriculture, souveraineté alimentaire et forêt | | Ministère attributaire > Agriculture, souveraineté alimentaire et forêt |
| Rubrique >jeux et paris | Tête d'analyse >Hausse des cotisations sur les paris hippiques | Analyse > Hausse des cotisations sur les paris hippiques. |
| Question publiée au JO le : 22/10/2024 | | |

Texte de la question

M. Christophe Barthès alerte Mme la ministre de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et de la forêt sur l'annonce de la prochaine hausse des taux de prélèvement de cotisations sociales sur le produit brut des jeux des paris hippiques. Le modèle français des courses hippiques est unique : le revenu issu des paris est reversé à la filière agricole des courses dans son intégralité. Concrètement les revenus de ces paris financent les professionnels agricoles éleveurs et entraîneurs, le personnel, l'entretien des 233 hippodromes et l'organisation des 18 000 courses tout au long de l'année. Ces revenus permettent de faire vivre 40 000 personnes en France. Ce modèle de développement unique, est aujourd'hui autonome financièrement avec une redistribution des tous les revenus aux acteurs agriculteurs, qui contribuent eux-mêmes au budget de l'État et à l'économie des régions. La filière des courses hippiques assure donc son propre autofinancement tout en contribuant au budget du pays. De plus, il est à noter que les Paris mutuels urbains sont encore parfois les derniers commerces de nombreux villages et participent à la lutte contre l'isolement de beaucoup d'anciens. Il lui demande si elle confirmera cette hausse des taux de prélèvements de cotisations sociale sur le produit brut des jeux, malgré les très grandes difficultés financières que celle-ci engagera.